

VAE : lettres de noblesse de l'expérience

En mars 2007, la Fopes (UCLouvain) organisait un colloque international consacré à la VAE, la Valorisation des Acquis de l'Expérience. Forte alors d'une expérience de plus de trente ans en la matière, la Fopes tenait à faire le point sur cette expérience et à en faire part aux acteurs de l'enseignement supérieur, à la veille de l'introduction de ce dispositif en fédération Wallonie-Bruxelles. Ce colloque a donné lieu à une publication des Actes sous la forme d'un « Cahier Fopes/Recherches »¹ Ce colloque a notamment souligné l'importance de l'accompagnement. Le texte ci-dessous, qui conclut cette publication, souligne cette importance, en formulant quelques enjeux.

Merci de citer la source : <https://gerardpirotton.be>

Avec l'arrivée des Masters, une autre nouveauté est apparue dans l'organisation des formations universitaires et de l'enseignement supérieur. Un adulte qui veut entreprendre des études peut désormais faire valoir son expérience personnelle, qu'elle soit sociale, familiale ou professionnelle. Cette expérience acquise sur le terrain se trouve ainsi reconnue, moyennant une procédure désormais appelée « Valorisation des Acquis de l'Expérience ». Ce sont les compétences qui sont prises en compte et non plus le seul processus légitime académique pour les acquérir.

On voit immédiatement apparaître quelques enjeux. Au niveau individuel, on soulignera l'indiscutable attrait que présente la formule du point de vue de la personne candidate. Elle peut ainsi voir reconnus le niveau et la qualité des compétences acquises dans un parcours de vie, un parcours qui peut avoir été marqué par le regret de n'avoir pu faire d'études supérieures dans un cursus standard. C'est une chance pour l'adulte qui y joue aussi des questions de reconnaissance, d'estime de soi. On rejoint alors, au niveau collectif, un souci politique majeur : celui de la démocratisation de l'accès aux études supérieures.

¹ PIROTTON G. (Coord.), (2008), « *Valorisation des Acquis de l'Expérience. Chance pour les adultes en formation continue, défi pour l'enseignement, enjeu pour l'accompagnement* ». Les cahiers Fopes/Recherches. Question de politique économique et sociale, juin. #07.

Ainsi présenté, le projet est sans doute attrayant mais les divers niveaux de questions liées à sa mise en œuvre ne manquent pas d'apparaître. Qu'ils soient méthodologiques, administratifs, pédagogiques, professionnels, financiers, voire idéologiques, des défis et des enjeux se présentent, qu'il s'agit alors de rencontrer de manière adéquate.

Forte de plus de trente années d'expérience en matière d'admission et d'accompagnement des adultes à l'université, la FOPES a tenu à mettre cette expérience à disposition des acteurs de l'université et plus largement des opérateurs de la formation ainsi que de toutes celles et ceux qui se préoccupent de la formation des adultes et de l'importance de la formation continuée.

On ne comprend sans doute jamais aussi bien une chose qu'en la comparant à d'autres. Telle est la démarche qui a guidé l'ensemble du travail, dont rend compte le présent cahier. S'il a peut-être frustré celles et ceux qui attendaient des recettes et des outils immédiatement utilisables, c'est parce qu'on y a pris le parti de mettre en avant les pratiques des acteurs, les questions qu'ils se posent et les enjeux qu'ils identifient.

VAE, la nouveauté relative de ce sigle ne doit pas faire illusion. Les comparaisons avec les situations qui prévalent en France, les ambitions affichées par le Législateur en Communauté Française de Belgique, le manque, pour ne pas dire l'absence de moyens effectifs au service de ces intentions, l'enthousiasme des uns et le scepticisme des autres exigent et exigeront vigilance, stratégie, constance et réalisme pour mettre en œuvre et pérenniser cette procédure.

Ainsi, il a été question dans ce Cahier de la véritable révolution copernicienne que ce sigle pouvait dissimuler, quant aux modalités d'accès aux études universitaires, tant les implications de cette formule nécessitent de repenser les cadres et les pratiques de l'évaluation.

Ne sous-estimons cependant pas les embûches qui se présentent dans la mise en place d'un tel système. Passons sur une difficulté « culturelle » pour l'enseignement, celle de devoir ainsi reconnaître la validité de compétences acquises par l'expérience, en regard des formes académiques légitimes qui, soutiendront certains, s'en trouveraient dévalorisées.

Au moment de conclure, insistons sur une incontestable difficulté : le coût de mise en œuvre. Car ces dispositifs doivent inévitablement mobiliser des ressources en personnel dans les établissements de formation : accompagnateurs, jurys, administration... En l'absence de moyens nouveaux à affecter à l'accompagnement du processus, les personnes qui ont en charge la gestion des dispositifs y voient légitimement un surcroît de travail, ce qui peut avoir pour conséquence la mise en place des dispositions minimalistes. Pourtant, les chances de réussite de la formule tiennent en partie à la nécessité d'un accompagnement de qualité des personnes candidates. Un nouveau métier devrait ainsi apparaître : celui de conseiller VAE. Il s'agit d'accompagner les personnes qui s'engagent dans ce long chemin, notamment dans l'effort de traduction pour passer du récit d'un parcours de vie à l'explicitation de compétences acquises.

Soulignons encore un point capital. Si la face positive de cette nouveauté est du registre de l'égalité des chances dans l'accès aux savoirs et aux vertus émancipatrices qu'on lui prête, elle présente aussi une autre face. L'accent mis aujourd'hui sur les « compétences » n'est pas qu'une mode pédagogique. Il renvoie aussi à un des discours dominants, qui fait peser de plus en plus lourdement sur les épaules des salariés la responsabilité individuelle de leur adaptabilité et de leur employabilité.

Le jeu de ces deux faces, émancipatrice ou oppressive, peut sans doute se réfléchir en des termes généraux voire incantatoires. Mais elle pourra surtout s'apprécier dans les formes concrètes du parcours tel qu'il sera proposé aux candidat.es. La personne sera-t-elle seule face à la réalisation d'un dossier visant à convaincre un jury pressé de la validité de son expérience ou sera-t-elle accompagnée dans ce parcours par des professionnels de ce type

d'accompagnement ? Sera-t-elle mise en relation avec ses pairs demandeurs de cette reconnaissance ou sera-t-elle confrontée seule à un surcroît d'obligation ?

Opter pour l'un ou l'autre modèle et y affecter des moyens adéquats relève clairement d'un choix politique.

Gageons que les acteurs qui ont en charge la mise en place, la gestion, l'accompagnement et l'évaluation de la Valorisation des Acquis de l'Expérience trouveront dans ce numéro des Cahiers Fopes de quoi nourrir les différentes dimensions de leurs réflexions et de leurs actions.

Gérard PIROTON ■